

C-359

First Session, Thirty-ninth Parliament,
55 Elizabeth II, 2006

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-359

An Act to change the name of the electoral district of Lévis —
Bellechasse

FIRST READING, OCTOBER 20, 2006

NOTE

2nd Session, 39th Parliament

This bill was introduced during the First Session of the 39th Parliament. Pursuant to the Standing Orders of the House of Commons, it is deemed to have been considered and approved at all stages completed at the time of prorogation of the First Session. The number of the bill remains unchanged.

MR. BLANEY

C-359

Première session, trente-neuvième législature,
55 Elizabeth II, 2006

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-359

Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de
Lévis — Bellechasse

PREMIÈRE LECTURE LE 20 OCTOBRE 2006

NOTE

2^e session, 39^e législature

Le présent projet de loi a été présenté lors de la première session de la 39^e législature. Conformément aux dispositions du Règlement de la Chambre des communes, il est réputé avoir été examiné et approuvé à toutes les étapes franchies avant la prorogation de la première session. Le numéro du projet de loi demeure le même.

M. BLANEY

SUMMARY

This enactment changes the name of the electoral district of Lévis — Bellechasse to “Lévis — Bellechasse — Les Etchemins”.

SOMMAIRE

Le texte vise à modifier le nom de la circonscription électorale de Lévis — Bellechasse en le remplaçant par « Lévis — Bellechasse — Les Etchemins ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-359

PROJET DE LOI C-359

An Act to change the name of the electoral
district of Lévis — Bellechasse

Loi visant à modifier le nom de la circonscrip-
tion électorale de Lévis — Bellechasse

Her Majesty, by and with the advice and
consent of the Senate and House of Commons
of Canada, enacts as follows:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement
du Sénat et de la Chambre des communes du
Canada, édicte :

Name changed
to "Lévis —
Bellechasse —
Les Etchemins"

1. In the representation order declared in
force by proclamation of August 25, 2003 under
the *Electoral Boundaries Readjustment Act*,
paragraph 34 of that part relating to the Province
of Quebec is amended by substituting the name
"Lévis — Bellechasse — Les Etchemins" for
the name "Lévis — Bellechasse".

1. Dans le décret de représentation électorale
5 déclaré en vigueur par la proclamation prise le
25 août 2003 en vertu de la *Loi sur la révision*
des limites des circonscriptions électorales, le
paragraphe 34 de la partie relative à la province
de Québec est modifié par la substitution du
10 nom « Lévis — Bellechasse — Les Etche-
10 mins » au nom « Lévis — Bellechasse ».

Nom modifié :
« Lévis —
Bellechasse —
Les Etchemins »

391349

Published under authority of the Speaker of the House of Commons

Available from:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: (613) 941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757
publications@pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Publié avec l'autorisation du président de la Chambre des communes

Disponible auprès de :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : (613) 941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>